



CERFA pour des commerçants

Par Ramses7420

Bonjour,

Je suis dans une association Loi 1901.

Nous organisons des manifestations culturelles (fête de village, défilé, etc...

Des commerçants nous donnent de l'argent (dons) pour nous soutenir.

Certains commerçants nous demandent un CERFA pour justifier leur dépense.
Nous ne sommes pas reconnu d'utilité publique.

Avons-nous le droit d'établir un CERFA pour ces commerçants ?
Dans le cas contraire, que pouvons-nous leur fournir?

Merci pour vos réponses

Par yapasdequoi

Bonjour

Avez-vous lu la notice concernant ce CERFA que vous ne précisez pas ?

Est-ce celui-ci ?

[url=https://www.impots.gouv.fr/formulaire/2041-mec-sd/recu-des-dons-et-versements-effectues-par-les-entreprises-au-titre-de]https://www.impots.gouv.fr/formulaire/2041-mec-sd/recu-des-dons-et-versements-effectues-par-les-entreprises-a-u-titre-de[url]

Par Ramses7420

Effectivement, je ne l'avais pas vu.

Donc, nous ne risquons rien à établir ce CERFA ?

Par yapasdequoi

Lisez bien les explications et vous verrez si c'est applicable.

Par Ramses7420

Merci